

SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



UNION OF SAFETY AND JUSTICE EMPLOYEES

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2026**

Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice

Pour de plus amples renseignements :

David Neufeld

Président national du SESJ

NeufelD@psac-afpc.com

Recommandation

Le SESJ recommande que le gouvernement du Canada s'engage, dans le budget de 2026, à modifier la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* afin d'offrir aux fonctionnaires fédéraux chargés de la sécurité publique un accès équitable à l'indemnisation pour les traumatismes liés au stress opérationnel dans toutes les provinces et tous les territoires, notamment en cas de maladies professionnelles par présomption, s'il y a lieu.

Cette réforme législative ciblée permettra un accès rapide aux traitements, améliorera les résultats en matière de retour au travail, renforcera l'effectif fédéral de la sécurité publique et contribuera à réduire les coûts croissants du gouvernement fédéral liés à l'assurance-invalidité de longue durée.

Résumé

La *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* (LIAE) est un texte législatif qui n'a pas été révisé en profondeur depuis son adoption il y a 50 ans.

Dans sa version actuelle, elle laisse à l'écart des milliers de fonctionnaires fédéraux de la sécurité publique qui subissent des préjudices psychologiques dans le cadre de leurs efforts pour assurer la sécurité des gens partout au Canada.

Ces fonctionnaires sont régulièrement exposés à des incidents et à des documents traumatisants, à des victimes de crimes et à des personnes criminelles. Malheureusement, la commission des accidents du travail de leur province ou territoire leur refuse régulièrement l'indemnisation en cas de troubles psychologiques liés au travail.

Cela s'explique en partie par l'absence d'exigence législative fédérale obligeant les commissions provinciales et territoriales à couvrir les maladies professionnelles par présomption. Cette lacune législative a contribué à la perte prématurée de personnel qualifié en sécurité publique, accru la pression sur l'administration publique pour pourvoir les postes vacants et imposé un fardeau supplémentaire à ceux et celles qui restent aptes au travail.

Le SESJ a recueilli des avis législatifs et juridiques solides, fondés sur des données probantes, afin de proposer des modifications substantielles à la LIAE (voir l'annexe ci-jointe). Nous proposons principalement d'ajouter une définition du personnel de la sécurité publique dans la LIAE afin que les fonctionnaires fédéraux travaillant dans les domaines de la sécurité publique ou de la sécurité nationale ou dans le système de justice pénale bénéficient de la présomption de maladies professionnelles en cas de traumatismes liés au stress opérationnel, y compris un état de stress post-traumatique. À long terme, ces modifications législatives augmenteront les chances qu'un nombre bien plus important de personnes souffrant d'un trouble de santé mentale bénéficient d'une intervention précoce et, à terme, reprennent le travail. Ce faisant, elles auront pour effet d'améliorer le maintien en poste du personnel et d'assurer l'optimisation d'un effectif fédéral de la sécurité publique bien formé et expérimenté.

Le SESJ demande au gouvernement fédéral d'adopter les modifications proposées à la LIAE le plus rapidement possible afin que les milliers de fonctionnaires fédéraux qui assurent la sécurité au Canada jour après jour ne soient plus laissés pour compte et ne souffrent plus en silence en cas de traumatisme lié au stress opérationnel.

Sans une meilleure couverture des maladies professionnelles, le recours déjà très important au programme d'assurance-invalidité de longue durée risque d'augmenter, car ce programme est l'un des seuls mécanismes offerts aux fonctionnaires fédéraux dont les troubles de santé mentale ne sont ni reconnus ni traités.

Le SESJ est d'accord avec l'ambition du gouvernement du Canada de renforcer la résilience économique du pays, d'améliorer la productivité et de bâtir une fonction publique moderne et très performante. Remédier aux lacunes de la LIAE sera un véritable investissement dans la capacité de la main-d'œuvre, dans l'état de préparation opérationnelle et dans la viabilité financière à long terme.

Motif

Les modifications proposées à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* (LIAE) représentent **bien plus qu'une simple modernisation d'une loi désuète vieille de 50 ans**. Le SESJ demande qu'on reconnaisse les préjudices psychologiques que subissent fréquemment les fonctionnaires fédéraux de la sécurité publique en raison de leur travail et qu'on s'y attaque, **tout en créant un moyen économique pour le gouvernement fédéral de soutenir ses employés qui sont laissés pour compte**.

En ajoutant dans la LIAE des dispositions qui reconnaissent que les fonctionnaires fédéraux travaillant dans les domaines de la sécurité publique ou de la sécurité nationale ou dans le système de justice pénale sont, de facto, vulnérables aux préjudices psychologiques compte tenu des pressions et des conditions particulières à leur emploi, le gouvernement du Canada reconnaîtra leurs conditions de travail difficiles et leur offrira un accès à des soins de santé mentale appropriés et en temps voulu. En fin de compte, les changements demandés à la LIAE aideront les gens à **se rétablir plus rapidement et favoriseront un réseau de sécurité publique plus solide et plus résilient**.

C'est pourquoi une meilleure couverture des maladies professionnelles par présomption n'est pas simplement une question d'équité. Il s'agit de renforcer l'effectif de la sécurité publique du Canada tout en améliorant l'efficacité et la durabilité des dépenses fédérales. En favorisant une prise en charge précoce de ses fonctionnaires de la sécurité publique souffrant de troubles mentaux liés à leur travail par le biais d'un mécanisme existant tel que la LIAE, le gouvernement augmentera les chances que ces personnes se rétablissent et continuent de contribuer à d'importantes interventions de sécurité publique.

Les modifications proposées à la LIAE permettront également un accès rapide à un soutien psychologique, prévenant ainsi l'aggravation des préjudices psychologiques et contribuant à réduire la stigmatisation liée aux troubles mentaux et la discrimination à l'égard des demandeurs ayant des besoins en santé mentale, deux phénomènes qui sont malheureusement évidents dans les systèmes actuels. Les changements législatifs préconisés contribueront à préserver le savoir institutionnel, à réduire les coûts du recrutement et de la formation et à bâtir une main-d'œuvre fédérale plus productive et plus expérimentée.

Fondamentalement, les modifications proposées à la LIAE réduiront la probabilité que les fonctionnaires fédéraux de la sécurité publique :

- **souffrent en silence au travail**, ce qui peut nuire à leur rendement et à leur longévité en poste;
- **recourent à des congés de maladie prolongés ou à l'assurance-invalidité de longue durée** comme seules options pour se rétablir; et/ou
- **quittent carrément la fonction publique** en raison d'un trouble de santé mentale non traité, emportant avec eux l'expertise et l'expérience acquises sur de nombreuses années, voire des décennies.

L'avantage immédiat de la modification de la LIAE serait que les **fonctionnaires fédéraux travaillant dans les domaines de la sécurité publique ou de la sécurité nationale ou dans le système de justice pénale**, peu importe où ils habitent au Canada, bénéficieraient d'un meilleur accès à la couverture des maladies professionnelles par présomption, plus précisément aux programmes d'indemnisation pour accident du travail et à l'aide en santé mentale qu'offrent ces programmes afin d'accroître leurs chances d'un retour au travail réussi.

En apportant les modifications demandées à la LIAE, **le gouvernement du Canada réduira le roulement inutile chez les fonctionnaires fédéraux de la sécurité publique** et contribuera à préserver les connaissances organisationnelles, la formation et l'expertise individuelle de ces personnes.

Les **modifications à la LIAE que le SESJ met de l'avant aideront à s'attaquer à une fuite des cerveaux préoccupante dans le domaine de la sécurité publique** qui se produit régulièrement lorsque des professionnels chevronnés quittent leur emploi, emportant avec eux des compétences et des connaissances irremplaçables. Ce sont souvent ces connaissances qui font la différence entre un résultat positif et un résultat moins favorable dans les interventions de sécurité publique.

Avantages financiers à long terme

Alors que le gouvernement du Canada cherche à améliorer la productivité et à augmenter l'efficacité des dépenses publiques à long terme, il faut miser sur des investissements qui réduisent la pression sur le programme fédéral d'assurance-invalidité de longue durée tout en permettant de garder des employés expérimentés. La modernisation de la LIAE favorisera des interventions précoces, améliorera la participation au marché du travail et réduira le recours très coûteux à l'assurance-invalidité de longue durée.

Certaines études ont démontré qu'une personne qui s'absente pendant plus de 12 semaines pour cause d'invalidité a 50 % de chances de ne jamais retourner au travail. Cette probabilité tombe à 32 % après une année d'absence et à moins de 5 % après deux ans d'absence. Les études sur le retour au travail s'accordent à dire que plus longtemps une personne est absente, moins il est probable qu'elle retourne au travail.

On trouve de plus amples renseignements sur ces tendances dans la page Web suivante : <https://www.cspdm.ca/dm-in-context/impact-of-disability/more-on-the-impact-of-disability-on-the-worker/> (en anglais seulement).

Par ailleurs, des recherches menées au cours des cinq dernières années par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) ont montré que la fonction publique fédérale a depuis des années un taux nettement plus élevé de demandes de prestations d'invalidité de longue durée liées à la santé mentale que les autres employeurs. La santé mentale, notamment les troubles dépressifs et anxieux, est de loin la principale cause de réclamations (59 % en 2024), suivie de loin par le cancer, qui représente 11 % des réclamations.

Selon le rapport annuel de 2024 du Conseil de gestion du Régime d'assurance-invalidité, le montant total des prestations versées par le Régime en 2024 s'est élevé à 496,3 millions de dollars, contre 455,0 millions de dollars en 2023.

Comme l'indique ce rapport, le Régime avait, à la fin de 2024, 13 165 membres recevant des prestations (demandes en paiement) et 3,904 milliards de dollars en réserve pour prestations futures. Le nombre moyen de participants au Régime en 2024 était de 312 000 (contre 305 000 en 2023).

Le taux d'incidence de l'invalidité en 2024 a été supérieur à celui de l'année précédente, s'établissant à 11,3 demandes approuvées par millier de participants au Régime, par rapport à 10,5 demandes approuvées par millier de participants en 2023. Le taux de cessation des

réclamations actives (demandes approuvées en paiement) avait diminué, passant de 2,40 réclamations terminées pour 10 réclamations en paiement en 2023 à 2,37 réclamations terminées en 2024.

À l'instar de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, les fonctionnaires ont présenté moins de demandes pour invalidité de longue durée au cours de la première année de la pandémie, en 2020. Selon l'IRPP, les demandes liées à la santé physique et mentale avaient diminué d'environ 15 % par rapport à l'année précédente, mais la proportion de demandes approuvées liées à la santé mentale avait atteint un sommet historique de 55,1 %.

Le Conseil du Trésor a déjà injecté 313 millions de dollars dans le fonds du programme d'assurance-invalidité de longue durée en 2019 afin de le stabiliser.

Le Régime d'assurance-invalidité, vieux de 50 ans et géré par la Financière Sun Life, est le plus important au Canada. En 2025, il offrait une couverture à environ 312 000 fonctionnaires. Le Conseil du Trésor du Canada a déclaré que le Régime devait être refinancé afin d'atteindre le seuil de 40 % des primes requis pour la réserve, qui met des fonds de côté pour couvrir les futurs versements de prestations.

Investir dans le système canadien d'indemnisation pour accident du travail pour le personnel fédéral de la sécurité publique

Investir dans l'élargissement de la couverture en matière de santé mentale par le biais du système d'indemnisation pour accident du travail est tout à fait judicieux sur le plan financier et permettrait à un plus grand nombre de fonctionnaires fédéraux de la sécurité publique de réintégrer leur poste s'ils pouvaient bénéficier en temps opportun d'un soutien en santé mentale adapté à leurs traumatismes.

Le Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail (SFIAT) est responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, laquelle prévoit le versement d'indemnités aux fonctionnaires fédéraux dont les blessures ou les maladies découlent de leur emploi et se produisent en cours d'emploi.

Le SFIAT est responsable de la surveillance du Programme, y compris la surveillance du signalement des blessures, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur l'indemnisation pour les accidents du travail. Les demandes pour accident du travail des employés fédéraux sont réglées par les commissions provinciales. Le Programme recouvre la plupart des coûts auprès des employeurs (ministères, organismes et sociétés d'État).

En s'appuyant sur des données rendues publiques, le SFIAT a indiqué que, ces dernières années, les coûts de l'indemnisation pour les accidents du travail pour les fonctionnaires fédéraux admissibles ont toujours été de moins de 100 millions de dollars par année, ce qui représente environ 20 % des coûts annuels du programme fédéral d'assurance-invalidité de longue durée.

Voir la page Web suivante pour de plus amples renseignements : [Évaluation du Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail - Canada.ca](http://évaluation.du.service.fédéral.d'indemnisation.des.accidentés.du.travail-canada.ca).

Ces coûts comprennent notamment les coûts médicaux, les coûts de réadaptation, les coûts des régimes de retraite, les coûts d'indemnisation pour perte de revenu, les coûts forfaitaires et autres coûts. Le montant des prestations versées à chaque personne varie et dépend des types de blessures et des différentes politiques des commissions des accidents du travail.

Même si on peut s'attendre à ce que les coûts du SFIAT augmentent quelque peu si davantage de membres du personnel fédéral de la sécurité publique étaient couverts par les commissions provinciales ou territoriales d'indemnisation pour accident du travail, il est extrêmement improbable que la couverture offerte par ces commissions puisse un jour rivaliser avec les coûts

élevés et croissants du programme fédéral d'assurance-invalidité de longue durée destiné aux fonctionnaires.

Selon certaines études préliminaires menées par le SESJ, l'élargissement de l'accès à la couverture des maladies professionnelles par présomption pour le personnel fédéral de la sécurité publique pourrait potentiellement augmenter le total des prestations versées aux personnes admissibles de **11 à 14 p. 100 dans les premiers temps, pour se stabiliser ensuite à près de 10 p. 100 au cours des années suivantes.**

Ces estimations sont en partie extrapolées à partir des dépenses engagées par certaines provinces et certains territoires à la suite de l'adoption de clauses plus souples et plus larges sur la présomption de maladies professionnelles. Comme l'étendue de la couverture des maladies professionnelles par présomption varie d'une province à l'autre, les données ont été regroupées à l'échelle des provinces afin de dégager des tendances générales.

En conclusion, améliorer l'accès à l'indemnisation pour les accidents du travail pour le personnel fédéral de la sécurité publique représente un investissement stratégique à long terme qui devrait :

- **être nettement moins coûteux à bien des égards;**
- **réduire le risque actuel de perdre prématurément un nombre disproportionné d'agentes et d'agents fédéraux chevronnés de la sécurité publique au sein de la fonction publique, ainsi que les coûts importants qu'il faut investir pour former de nouvelles personnes;**
- **améliorer le bien-être mental et physique des fonctionnaires fédéraux de la sécurité publique qui consacrent leur vie professionnelle à assurer la sécurité de la population partout au pays.**

La modernisation de la LIAE est une réforme ciblée et financièrement responsable en phase avec l'engagement du gouvernement du Canada à bâtir une économie plus forte, une fonction publique plus productive et des collectivités plus sûres. En investissant dans la santé et le maintien en poste du personnel fédéral de la sécurité publique au Canada, le gouvernement peut améliorer la résilience opérationnelle, réduire les coûts liés à l'assurance-invalidité de longue durée, préserver des compétences essentielles et renforcer les institutions publiques sur lesquelles les Canadiens et les Canadiennes comptent jour après jour.